

CTL du 15 janvier 2019

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En ce premier CTL de la nouvelle mandature mais aussi premier CTL de l'année, les élus FO-DGFIP vous adressent ainsi qu'à l'équipe de direction et l'ensemble de vos collaborateurs leurs meilleurs voeux de bonne et heureuse année 2019.

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité peut-être, des préconisations de CAP 22 sans doute, elle supporte, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente désormais plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Ainsi, la spirale infernale de suppression d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers.

Pour mémoire, au 1er janvier 2018, 174 trésoreries ont fermé définitivement leur porte.

Rappelons par ailleurs le triste record détenu par la DGFIP : notre administration, depuis 10 ans, est la 1ère contributrice « à la maîtrise des effectifs de l'État » comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport de juin dernier intitulé « *La DGFIP a 10 ans* ».

La technocratie, bras armé zélé du pouvoir politique, inflige à nouveau pour 2019, 2 130 suppressions d'emplois à la DGFIP, ce qui pour les Landes se traduit par 13 postes qui vont manquer au quotidien des services déjà exsangues.

La saignée intolérable infligée à nos services s'ajoute donc à celles des années précédentes :

- 1 600 en 2018 ;
- 1 630 en 2017... près du quart des effectifs en 10 ans.

Cette nouvelle coupe franche résonne donc comme une nouvelle provocation faite aux agents de la DGFIP, alors que depuis des années ils ne cessent de par leur exemplarité et parfois au prix de leur santé, de contribuer à la bonne marche de toutes les missions.

De son côté, le gouvernement poursuit avec cynisme la politique de ses prédécesseurs, en détruisant année après année notre administration, au travers des suppressions d'emplois.

Comment le directeur général compte t-il assumer devant les usagers la mise à sac du service public induite par cette mécanique destructrice ?

En confiant par exemple à des prestataires extérieurs l'encaissement des recettes publiques pour pallier ce qui va devenir une carence manifeste de nos services ?

En généralisant l'accès des notaires au fichier immobilier et en fusionnant les SPF ?

En abandonnant des missions en catimini, voire en les privatisant comme dans le cadre du Prélèvement à la source ?

Ou alors, en attendant le réseau unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales.

Au motif de simplification pour les entreprises et les particuliers, ce qui se profile est bien l'individualisation de l'impôt voire sa fusion avec la CSG autrement dit la fin de l'impôt républicain.

Et pourtant, l'accompagnement du PAS constitue une mesure phare dans le PLF 2019. Qu'il y ait de moins en moins d'agents pour accompagner les contribuables dans leur démarche n'est visiblement pas le problème.

Le Ministre a d'ailleurs commencé à préparer les esprits en invoquant la mise en place du PAS pour justifier de nouvelles suppressions d'emplois. S'il utilisait son temps libre autrement qu'à parler aux perruches et à le faire savoir sur les réseaux sociaux, il aurait compris que le recouvrement amiable de l'impôt sur le revenu étant quasiment entièrement automatisé, il n'occupe qu'un très petit nombre d'agents.

En revanche, la mise en place du PAS va en occuper beaucoup plus. La question qui agite le réseau est la suivante : serons-nous collectivement en capacité de répondre aux demandes qui ne manqueront pas d'arriver dès début janvier et surtout fin janvier lors du versement de la première paye ? Il n'est pas du tout certain que notre administration ait les moyens suffisants pour répondre aux demandes des usagers qui ne vont pas manquer d'affluer !

Il a d'ailleurs répondu en invitant les directeurs locaux à faire en sorte que les effectifs présents dès début janvier permettent de renseigner les contribuables, ce qui n'a pas manqué de se traduire ici ou là par des refus de congé ou des pressions récurrentes pour trouver des volontaires. Il nous revient même que dans certains départements, des services tels que les PCRPs seraient sollicités pour assurer le renseignement en matière de prélèvement à la source alors que les personnels n'ont reçu aucune formation.

Pour être clairs, si tout le monde doit être sur le pont, tout le monde doit percevoir la prime d'accueil dont il est urgent de revoir et le périmètre et le niveau.

Ces dernières semaines, les collègues des SIP ont subi l'afflux de contribuables mécontents de l'amende de 15 € consécutive à leur insistance à refuser les moyens de paiements dématérialisés. Si le ministre a pris la décision d'annuler cette mesure, il n'en demeure pas moins que le simple fait de l'avoir mise en oeuvre est d'une stupidité sans nom. Comment peut-on en effet, sauf à n'avoir jamais été en contact avec le public, avoir pu imaginer de sanctionner ceux qui payent ?

Cette mesure est clairement de nature à compromettre le consentement à l'impôt qui est déjà bien atteint.

Bien évidemment et comme à chaque fois, les conditions de travail des personnels ont été la variable d'ajustement.

Que dire en outre, de la manière dont le Ministre promeut l'expérimentation des agences comptables dans le secteur public local. Les ordonnateurs ne seraient pas démarchés avaient-ils assurés ! Quand le magnifique diaporama à destination des ordonnateurs qui a été adressé aux directeurs locaux nous sera-t-il présenté ? Comment expliquer aux agents affectés dans ces postes qu'ils seront pour partie détachés d'office dans la fonction publique territoriale ? Comment justifier le fait de transformer les comptables publics sommés de faire la publicité de l'agence comptable en VRP de leur propre disparition ? À leur demander de scier eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont assis nous allons finir par trouver les limites de leur loyauté.

L'addition pourrait encore s'alourdir avec l'application annoncée par le gouvernement de la « méthode à 10 000 » dès l'année prochaine pour parvenir à 50 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État à la fin du quinquennat.

F.O.-DGFIP condamne cette politique de destruction du service public, désastreuse pour les conditions de travail des personnels et l'exercice des missions.

Concernant les suppressions d'emplois pour notre département, il semble plus facile de supprimer les postes vacants des trésoreries de Geaune et Amou, au lieu de les pourvoir. Cette politique de destruction annoncée des trésoreries rurales est validée par notre direction.

F.O.-DGFIP, s'oppose à la poursuite de la politique de suppression d'emplois menée à la DGFIP, source continue de dégradation des conditions de travail, compromettant l'exercice normal des missions, et signifiant pour certaines leur abandon.

F.O.- DGFIP, rappelle que les missions de la DGFIP doivent être prioritaires, en cette période de crise où les agents se trouvent en première ligne face à nos concitoyens pour certains en situation très difficile, voire de précarité. Nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et l'abandon des actions de CAP 2022. nos revendications sont légitimes. Elles sont celles de tous les agents de la DGFIP !

Faute d'avoir en effet écouté et entendu les organisations syndicales interprofessionnelles qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zone rurale et périurbaine et une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se sont en effet retrouvés face une colère du peuple qu'ils n'avaient pas vu venir.

Pourtant lors de la réunion des n°1 le 13 décembre dernier, le DG a présenté l'organisation du réseau à l'horizon 2022 :

- « dépasser la notion de proximité pour faire prévaloir celle d'accessibilité »
- organiser le réseau SPL sur une logique back office/front office
- organiser le secteur hospitalier sur la base de Groupements hospitaliers de territoire

- regrouper les postes comptables de la gestion fiscale

Cette organisation conduira à diviser le réseau comptable par 4. Le métier de comptable ne sera plus réservé qu'à un petit nombre. Le service rendu aux élus, aux particuliers et aux professionnels sera en nette régression avec la disparition du comptable public de proximité et la disparition du guichet de proximité (avec zéro cash). Enfin une « géographie revisitée » avec une implantation de postes et services en dehors des sites traditionnels porteuse de mobilité forcée.

Dès lors que penser de la lettre adressée hier aux français par le Président de la République concernant le grand débat national sachant que tout semble déjà acté ?

F.O.-DGFIP continuera à défendre le personnel, les missions et les services, car renforcer la DGFIP, c'est renforcer la République !